

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue le mercredi 28 avril 2021 à 20 h 00.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le conseil municipal de la Ville de Clermont siège en séance extraordinaire ce mercredi 28 avril 2021 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Rémy Guay, conseiller  
*Monsieur Luc Cauchon, conseiller*  
*Madame Nadine Tremblay, conseillère*  
*Madame Josée Asselin, conseillère*  
*Madame Solange Lapointe, conseillère*  
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Était également présente :

*Madame France D'Amour, directrice générale*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO 12149-04-21**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal (aucun)**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
  - 4.1 Renouvellement du programme d'assurances
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie – Volet régional – Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
  - 5.2 Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie – Volet municipal – Projet de relocalisation de la bibliothèque municipale
  - 5.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Programmation de travaux niveau 4
- 6. Travaux publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
- 8. Sécurité publique**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Politique de tarification loisirs 2021-2022 – Modifications
  - 9.2 Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées  
Volet 1 – Soutien à l'accompagnement
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Adoption du second projet du règlement VC-461-21 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13
- 11. Comptes**
- 12. Période de questions**
- 13. Levée de l'assemblée**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

**4. APPEL D'OFFRES – SOUMISSIONS ET CONTRATS**

**4.1 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ASSURANCES  
RÉSOLUTION NO 12150-04-21**

---

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance du programme d'assurance de la Ville de Clermont le 1<sup>er</sup> mai 2021 ;

CONSIDÉRANT les conditions et primes de la firme AON Parizeau inc. pour le renouvellement du programme d'assurances pour le période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 1<sup>er</sup> mai 2022 pour les polices suivantes :

<b>Garantie d'assurance</b>	<b>Montant</b>
Automobile	13 164 \$
Biens	36 080 \$
Responsabilité civile, municipale et excédentaire Umbrella	32 250 \$
Crime	630 \$
Bris des machines	2 600 \$
<b>TOTAL</b>	<b>84 724 \$</b>

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la firme AON Parizeau Inc. au montant de 84 724\$, taxe non incluse ;

QUE cette dépense soit prise au poste budgétaire 02 190 05 421 et la différence à même le surplus non réservé ;

QUE la présente résolution soit adressée à AON Parizeau Inc.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE – VOLET MUNICIPAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
RÉSOLUTION NO 12151-04-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Clermont de relocaliser son service de bibliothèque afin d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et privilégier ainsi le développement culturel de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce projet sont estimés à 1 172 406 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire obtenir une aide financière pour consolider le coût des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont dépose une demande d'aide financière de 85 095 \$ pour les années 2022, 2023 et 2024, dans le cadre du volet municipal du Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie, de la MRC de Charlevoix-Est pour son projet de relocalisation de la bibliothèque municipale ;

QUE le maire ou le maire adjoint et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Stéphane Charest, MRC de Charlevoix-Est.

**5.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE – VOLET RÉGIONAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT  
RÉSOLUTION NO 12152-04-21**

---

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau de l'aréna de la Ville de Clermont ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ce projet sont estimés à 2 886 592 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire obtenir une aide financière pour consolider le coût des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna de Clermont est un équipement à caractère supralocal;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont dépose une demande d'aide financière de 50 000 \$, à être versée sur deux années, soit 2022 et 2023, dans le cadre du volet régional du Programme de soutien aux projets structurants améliorant les milieux de vie, de la MRC de Charlevoix-Est ;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Stéphane Charest, MRC de Charlevoix-Est.

**5.3 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) – PROGRAMMATION DE TRAVAUX NIVEAU 4  
RÉSOLUTION NO 12153-04-21**

---

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE** la Ville de Clermont :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021**

---

- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents requis à cette fin.

### **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2021-2022 - MODIFICATIONS RÉSOLUTION NO 12154-04-21**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a établi par sa résolution no 12129-03-21 la tarification de la politique de tarification loisirs et camp de jour pour 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT l'assouplissement des mesures sanitaires pour les camps de jour dans le cadre de la pandémie offrant ainsi la possibilité d'ajouter des concentrations arts et sports ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RESOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter les grilles de tarifications des activités loisirs et du camp de jour 2021-2022 modifiées avec l'ajout des concentrations arts et sports.

#### **9.2 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES VOLET 1 – SOUTIEN À L'ACCOMPAGNEMENT RÉSOLUTION NO 12155-04-21**

---

**IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NADINE TREMBLAY ET RESOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Ville de Clermont présente une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées dans la région de la Capitale-Nationale (Volet 1 – Soutien à l'accompagnement).

Dans l'éventualité de l'acceptation de financement, la Ville de Clermont s'engage à utiliser ces fonds tel que prévu au programme et à respecter les exigences de l'ULS de la Capitale-Nationale.

### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **10.1 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT VC-461-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE VC-434-13 RÉSOLUTION NO 12156-04-21**

---

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13 ;

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021**

---

ATTENDU QUE le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU QU'avis de motion a été donné par madame la conseillère Solange Lapointe à la séance ordinaire du 12 avril 2021 et que le premier projet de règlement a été adopté à cette même séance ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement a été soumis à une consultation écrite des citoyens du 13 au 27 avril 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL** d'adopter le second projet de Règlement VC-461-21 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VC-434-13.

Des copies du second projet de règlement sont disponibles sur demande.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil de la manière et dans le délai prévu par la Loi.

### **11. COMPTES**

### **12. DIVERS**

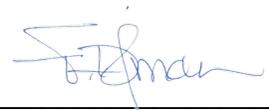
### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO 12157-04-21**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON** QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.



**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire



**France D'Amour**  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour  
Directrice générale